

l'est du québec

sept-îles · Hauterive · Forestville · Rimouski · Matapédia · Baie



L'Action démocratique de Sept-Îles Notre présence a changé la mentalité du conseil

par Gilles OUELLET
du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — L'Action démocratique de Sept-Îles (ADS), le parti d'opposition au conseil municipal, tiendra un congrès les 11 et 12 novembre prochains, un an après les élections générales qui ont permis à un membre du parti, Mme Claudette Villeneuve, de devenir conseiller municipal.

Ce congrès offrira l'occasion de discuter de la politique municipale, de même que des statuts et règlements du parti; en plus, les congressistes entendront les maires de Hauterive et de Port-Cartier, MM. Maurice Boutin et Bernard Dionne.

Le président du parti, M. Gilles-E. Pelletier, le conseiller Claudette Villeneuve, et le candidat défait à la mairie, le Dr Roch Banville, ont précisé hier soir, en conférence de presse, dans quel esprit se préparent ces assises.

"Nous croyons fermement que la présence d'un parti politique sur la scène municipale a changé la mentalité du conseil de ville", a affirmé M. Pelletier, qui estime que cette présence "constitue l'amorce d'une volonté politique précise qui se dessine actuellement au Québec."

Les membres du parti établiront

des priorités dans les interventions publiques du parti et définiront leur opinion afin de fournir le contenu du programme politique municipal.

Les dirigeants de l'ADS ont révélé que la campagne de financement et de recrutement qui se poursuit a donné des résultats encourageants: 300 des 700 membres ont renouvelé leur adhésion au parti, l'on compte 40 nouveaux membres, et \$3,000 furent recueillis sur un objectif de \$4,000. La dette du parti qui atteignait \$7,700 après les élections de novembre 1977 n'est que de \$3,000, selon le Dr Banville.

M. Pelletier a dit hier que si 50 personnes participaient au congrès, ce serait un éclatant succès, considérant que les élections ont eu lieu l'an dernier et considérant la participation populaire en dehors du temps des élections; le président de l'ADS a signalé que le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) comptait moins de 250 membres lors de la réunion pour choisir le candidat à la mairie, cette année.

Outre le travail en ateliers et les discours des maires Boutin et Dionne, le congrès donnera lieu aux élections pour choisir les dirigeants du parti pour la prochaine année. Le président sortant, M. Pelletier, prévoit solliciter

un autre mandat d'autant plus qu'il est supporté par l'exécutif, a confié M. Banville.



Collaboration Laurent Arsenault

M. Gilles-E. Pelletier, un juge de paix d'à peine 30 ans, préside l'Action démocratique de Sept-Îles (ADS) depuis plus d'un an, et songe à demander un nouveau mandat.

Reprise du dialogue entre Baie-Comeau et ses employés

par Gilles OUELLET

BAIE-COMEAU — Une première rencontre de négociation a lieu, aujourd'hui, entre la ville de Baie-Comeau et les représentants de ses 40 employés de bureau et de loisir, depuis que la ville a décrété un lock-out le 23 septembre dernier.

M. Rejean Langlois, porte-parole de la CSN dans ce dossier, a expliqué hier que la rencontre qui se tiendra en l'absence du conciliateur devrait permettre de déblayer les principales choses en vue de trouver si possible un terrain d'entente.

Le noeud de ce différent demeure le statut des employés surnuméraires; le syndicat voudrait les exclure, sauf peut-être aux loisirs à l'occasion, alors que la ville affirme qu'il est impossible de fonctionner sans employés occasionnels.

La convention de travail de ce groupe d'employés est expirée depuis le 30 avril 1978; au moins une soixantaine de questions restent en suspens, outre le statut des surnuméraires.

Autres conflits

Par ailleurs, des rencontres avaient lieu hier, à Sept-Îles, relativement aux négociations d'un nouveau contrat collectif entre Zeller's et ses employés syndiqués à la CSN.

On sait que les 35 membres du syndicat des employés de Zeller's de Baie-Comeau (CSN) sont en lock-out depuis le 21 septembre dernier.

Ce conflit persisterait parce que l'employeur aurait apporté quelque 22 changements de dernière heure à la convention collective acceptée en juin dernier. Le syndicat a refusé, et l'entreprise a décrété le lock-out après que des employés eurent distribué des tracts faisant état de difficultés internes dans ce magasin à rayons.

D'autre part, rien de neuf à signaler dans le conflit qui paralyse depuis le 12 octobre dernier les 16 magasins d'alimentation Provigain de la Côte-Nord, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de Chi-

bougamau-Chapais. Quelque 450 travailleurs sont concernés par ce conflit.

Les employés du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont accepté les dernières offres patronales qui furent toutefois rejetées par les membres de la Côte-Nord.

Un porte-parole de la CSN, M. Bruno Girard, a dit que l'écart variant entre \$30 et \$35 existait entre les salaires versés par Provigain et par Steinberg dans la région; le syndicat réclame une certaine parité. L'employeur affirme pour sa part, que ses offres porteraient les salaires entre \$250 et \$320 à la fin du contrat, en juin 1979, pour un employé ayant 30 mois d'expérience.

Duo envoyé aux assises sous une accusation de hold-up

Le duo Yves Parent, âgé de 31 ans, et Romeo Guitard, âgé de 36 ans, tous deux de Lavaltrie, dans le comté de Berthier, a été envoyé aux assises du district judiciaire de Bonaventure. Un cautionnement de \$2,000 sur immeuble leur a été accordé.

Accusés du vol à main armée de

\$3,500 à la Caisse populaire de Pointe-à-la-Croix, le 16 septembre, Parent et Guitard ont subi leur enquête préliminaire devant le juge Roch Roy au palais de justice de New Carlisle. Me Michel Babin est l'avocat de la justice dans cette cause.

Mini-sommet minier à Sept-Îles

Plus de 200 personnes de la grande entreprise, du milieu des affaires et du syndicat des métallos ont participé lundi, à Sept-Îles, à un mini-sommet sur l'industrie du fer. Les différents intervenants ont fait ressortir les problèmes d'augmentation des coûts de production et de la concurrence de plus en plus vive sur le marché mondial; il a été dit à quelques reprises qu'il importait de consolider les investissements en place, avant de songer à ériger d'autres complexes comme il en existe sur la Côte-Nord, au Nouveau-Québec et au Labrador. Les grandes compagnies minières de la région ne produisent d'ailleurs pas à leur plein rendement depuis quelque temps, en raison des surplus sur le marché. Au nombre des participants à ce colloque, on remarquait le ministre des Richesses naturelles, M. Yves Bérubé, qui s'est notamment entretenu avec le maire de Sept-Îles, M. Jean-Marc Dion (photo du haut), et M. André Lachapelle, de Sidbec-Normines; les présidents de l'Iron Ore, de Québec Cartier et de Sidbec-Normines ont suivi les discussions. Sur notre seconde photo, nous apercevons M. Cyrille Dufresne, président de Sidbec-Normines, en compagnie de quelques participants à cette première "journée du fer" organisée sur la Côte-Nord.

SKI ALPIN

MAGNIFIQUES
ENSEMBLES

chauds, confortables, élégants!
Venez choisir le vôtre...

Valeur \$60. à \$70.
REDUITS A

\$49⁹⁵

20% sur tous nos
GANTS

Cartier

Place Laurier, Ste-Foy - 653-7462
Galeries Charlebourg - 626-4304
Galeries Ste-Anne, Giffard - 667-8103
Galeries Chagnon, Lévis - 833-1401
Place du Royaume, Québec - 524-5631

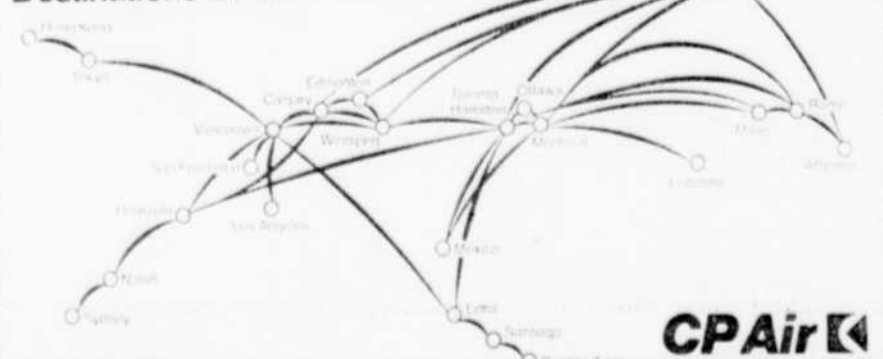


LE SOLEIL PARTICIPEZ AU CONCOURS DESTINATION

LISBONNE

SUR LES AILES DE
CP Air et **CHRC 80**
Participation de l'Office national du tourisme du Portugal

Destinations CP Air



REMPLISSEZ LE COUPON
DANS CE JOURNAL
POUR PARTICIPER
AU CONCOURS

100 VOYAGES
GRATUITS
(50 couples)

RESTAURANT APSARA

cuisine asiatique

Offrez-vous un tour d'Orient gastronomique!
Spécialités khmères, vietnamiennes,
thailandaises et autres.

Découvrez tout le raffinement et la
saveur exquise de la cuisine orien-
tale dans une ambiance exotique,
rehaussée d'un service discret et
respectueux.

RESERVATIONS pour:
• SALONS PRIVÉS • BANQUETS •
MARIAGES • DINERS D'AFFAIRES •
PLATS POUR EMPORTER

HEURES D'AFFAIRES:
Du mardi au vendredi, de 11h30 à 14h; de 18h à 23h. Samedi,
dimanche et jours fériés: de 18h à 23h.

95 est, boul. St-Cyrille - Tél.: 522-5914
(Voisin du Grand Théâtre)

UNE COIFFURE PERSONNALISEE



Salon LA TOISON D'OR enrç.
318, St-Olivier - 523-2544
Votre beauté, notre souci

Comeau · Matane · Gaspé · Murdochville · Rivière-du-Loup · Cabano · Carleton · Îles-de-la-Madeleine · Chandler · B

Réponse des abonnés à la demande de Québec Téléphone Pas d'augmentation sans un meilleur service

par Jean GARON

S'il n'en tenait qu'aux corporations municipales et aux usagers qu'elle dessert, la compagnie Québec Téléphone n'aurait aucune chance de se voir accorder l'augmentation de tarifs qu'elle a soumise à la Régie des services publics du Québec.

Québec Téléphone veut hausser le tarif mensuel de base des usagers résidentiels de 11 pour 100, celui des usagers d'affaires de 21 pour 100 et celui de l'interurbain de 16,6 pour 100.

Les revenus générés par cette hausse, si elle était acceptée par la régie, seraient de \$9,5 millions en 1979 et de \$11 millions en 1980 et permettraient de réaliser un programme de construction de \$100 millions pour ces deux années.

L'audition de la requête déposée au mois d'août dernier a débuté hier, à Québec, devant la régie. Cette audition est présidée par Me Pierre Boileau, vice-président de l'organisme, qui est secondé par les régisseurs François Raymond et J. Ronald Tennet.

La dernière demande de Québec Téléphone remonte à 1976. Elle devait être approuvée par la Régie des services publics en janvier 1977 et mise en application le mois suivant.

Les représentations des municipalités, des organismes régionaux de même que celles des usagers sont on ne peut plus claires: pas d'augmentation sans une amélioration sensible du service.

Les municipalités ont fait parvenir à la régie des résolutions en bonne et due forme, alors que des organismes soumettaient des interventions plus élaborées, comme le CLSC Chaleurs, dans le comté de Bonaventure, qui a présenté un sondage pour étayer son opposition à la hausse demandée.

Il n'y a, à toute fin pratique, que les Chambres de commerce qui ne prennent pas position pour ou contre les

augmentations et qui s'en remettent entièrement à la sagesse de la régie.

Les premiers jours d'audition sont consacrés à la présentation complète de la preuve de Québec Téléphone. Les régisseurs entendent 16 témoins au cours des trois prochains jours.

Les groupes ou les individus qui ont manifesté le désir de se faire entendre, soit en contre-interrogeant les témoins ou en présentant une contre-preuve, disposeront d'un délai de trois semaines pour préparer leur intervention.

En effet, les audiences ne reprendront qu'à la fin de novembre, soit le 29 plus précisément, à Baie-Comeau. Elles se poursuivront à Québec le 1er décembre pour se terminer à Rimouski les 5, 6, 7 et 8 décembre.

Me Pierre Boileau a fait savoir aux parties que l'audition ne serait vraisemblablement pas complétée avant la mi-décembre.

À la suite de la courte intervention d'un usager, M. André Gagnon, du rang de la Montagne, près de Saint-Anselme, qui se plaignait de la qualité du service, le président de l'audition a tenu à réitérer les principes qui président à l'étude d'une requête d'augmentation de tarifs.

Me Boileau a souligné que la régie ne procédait pas uniquement à un test comptable ou économique de la demande de la compagnie et de sa performance en matière de gestion, mais qu'elle tentait aussi de percevoir le point de vue des abonnés, individus ou institutions, sur la qualité du service.

Cette question de qualité de service est particulièrement importante pour les usagers de Québec Téléphone, puisque bon nombre d'entre eux se trouvent en milieu rural. Or, il est de notoriété publique, de noter Me Boileau, que le service à la campagne est moins bon que le service urbain et ce, quelle que soit la compagnie.

Si l'on doit viser une parité de

services, il ne faudrait cependant pas en sous-estimer le coût comme le soulignait, dans son témoignage, le

président de Québec Téléphone, M. Raymond Sirois. Il faudrait, selon lui, des déboursés

supplémentaires de \$50 millions pour répondre aux demandes d'amélioration de service formulées par les abonnés,

notamment en ce qui a trait à la diminution du nombre de personnes par ligne téléphonique.



Le restaurant Mouron Rouge a été vendu pour \$120,000

Achat d'un nouvel immeuble à Rimouski

La Coopérative funéraire BSL est en campagne de financement

par J.-Claude PAQUET
du bureau du Soleil

RIMOUSKI — Au cours d'une séance d'information tenue hier à Rimouski, la Coopérative funéraire du Bas-Saint-Laurent a annoncé qu'elle venait de se porter acquéreur du restaurant Le Mouron Rouge, immeuble situé au 288 rue Saint-Jean-Baptiste, à Rimouski.

Acquis pour une somme de \$120,000, l'immeuble subira des transformations pour une somme d'environ \$30,000. Les transformations commenceront incessamment et l'on estime que dès le début de décembre, la coopérative pourra mettre trois salons funéraires à la disposition de ses membres, ainsi que le service de thanatologie et un stationnement d'une quarantaine d'emplacements.

En annonçant l'acquisition de cet immeuble, le président de la coopérative, M. Jean-Marc Gagné, a également annoncé que les dirigeants de la Coopérative funéraire organisent une vaste campagne de financement et de recrutement sur tout le territoire de la coopérative, qui s'étend dans un rayon d'une quarantaine de milles de Rimouski.

Les dirigeants espèrent ainsi recueillir \$60,000 en capital et recruter un minimum de 1,000 membres. À cette fin, les organismes coopératifs et populaires du milieu seront sollicités.

La Coopérative funéraire, la seule à l'Est de Québec, compte à l'heure actuelle 1,307 membres et est en service depuis le début de 1976. La coopérative est propriétaire d'un salon à Mont-Joli et ouvrirait jusqu'ici à Rimouski dans des locaux loués au 280 de la rue Belzile.

Livrant quelques statistiques, le président Gagné a dit qu'en 1976, la coopérative avait procédé à 55 funérailles, pour des coûts variant entre \$500 et \$1,243, enregistrant cette première année un déficit de \$15,000.

En 1977-78, la coopérative a fait 77 funérailles, à des coûts variant entre \$800 et \$1,550, et avait enregistré un excédent de \$6,590.

M. Gagné a enfin précisé que l'acquisition de cet édifice à Rimouski ne modifierait en rien les installations de Mont-Joli, qui continueront de desservir cette ville comme par le passé.



Fin d'un lock-out

Les 30 employés de la compagnie Nap Transport Ltée, de Rivière-du-Loup, retourneront au travail ces jours-ci après la levée d'un lock-out qui durait depuis le 29 décembre 1976, soit près de deux ans. Ils ont ratifié en assemblée générale une entente de principe avec l'employeur, jeudi dernier. Ces salariés sont des cotisants du Syndicat des employés de Nap Transport, affilié à la CSN. Le ministère du Travail et de la Main-d'œuvre du Québec a reçu la demande de conciliation le 26 octobre 1976 et a désigné le conciliateur

François Guérin. En outre, deux conciliateurs ont joint leurs efforts dans ce dossier, MM. Raymond Désilets et Jacques Fortin. Une quarantaine de rencontres ont eu lieu entre les parties avec le concours de ces conciliateurs. D'autres rencontres ont eu lieu depuis entre les deux parties en présence de conciliateurs gouvernementaux, et le 26 octobre dernier, une assemblée générale des salariés de Nap Transport a ratifié une entente de principe. Le retour au travail a été fixé à ces jours prochains.

Conférence Annuelle
Association du personnel de Montréal
les 29 et 30 novembre 1978
à l'hôtel Bonaventure
Montréal

"La gestion des ressources humaines: mythe ou réalité?"

- Quel rôle jouent et devraient jouer les cadres supérieurs au niveau de la gestion des ressources humaines?
- Comment le service du personnel peut-il contribuer à la réalisation des objectifs de l'entreprise?
- Qu'est-ce qu'un service de personnel efficace?
- Quel sera le rôle du gestionnaire des ressources humaines dans les années '80?

Voilà quelques-unes des questions qui seront débattues lors de la conférence annuelle organisée par l'Association du Personnel de Montréal... des questions d'actualité qui intéresseront les cadres et les professionnels soucieux d'une gestion efficace des ressources humaines.

Plus de 30 conférenciers invités dont M. Jack Levine, président de Steinberg, M. Gilles Lachance, sous-ministre en titre, ministre du Travail et de la Main-d'œuvre du Québec, M. Edgar Gallant, président de la Commission de la Fonction publique fédérale, M. Henri Mintzberg, professeur à l'Université McGill et aux HEC et le Dr Thomas Gordon, auteur, "L.E.T. Leader Effectiveness Training" et "Parents efficaces".

Les ateliers de travail permettront des échanges d'idées en groupes restreints. Traduction simultanée disponible.

Coût: membre \$175, non-membre \$200.

Pour inscription ou pour de plus amples renseignements veuillez communiquer avec Madeleine Senécal.

Association du Personnel de Montréal,
1253 McGill College, bureau 192,
Montréal, Que., H3B 2Y5
Tel.: (514) 879-1636



Vente de Service
Ateliers de Bureau

**Le Spécialiste
du Stylo**
INC.

**MONT
BLANC**

digne d'un président...\$176

340, boul. Charest est
Québec — 823-7307

Place Laurier,
Ste-Foy

Mall St-Roch,
Québec

Place Fleur de Lys



NOMINATION ROLLAND
ROGER ASHBY
La nomination de Roger Ashby au nouveau poste de Vice-Président à la direction et Directeur Général des Opérations de la Compagnie de Papier Rolland, Limitée, est annoncée par Lucien G. Rolland, Président et Chef de la Direction.

Les Canadiens diminuent depuis 30 ans leur part de l'ensemble de la dépense nationale

par Jean-Paul GAGNE
Les bulletins publiés régulièrement par les banques sont souvent d'intérêt inégal. Celui qui vient de sortir de la Banque provinciale sur les dépenses de consommation des Canadiens est particulièrement riche de données éminemment significatives, non seulement sur le comportement des consommateurs canadiens, mais aussi sur certaines tendances importantes de l'économie canadienne.

provinciale révèle aussi que l'impôt et les taxes occupent une place constamment croissante dans le revenu personnel de tous les Canadiens. La taxation comptait pour 8,8 pour 100 en 1947 et elle compte aujourd'hui pour 19,1 pour 100 en 1977.

Le premier tableau publié par la banque révèle que, de 1947 à 1977, les dépenses personnelles de biens et services sont passées de 69,5 pour 100 à 58,2 pour 100 dans l'ensemble de toutes les dépenses faites au Canada.

Cette croissance de l'impôt signifie que le revenu disponible (Revenu personnel moins l'impôt et les taxes) est passé de 91,2 pour 100 en 1947 à 80,9 pour 100 en 1977 dans l'ensemble du revenu personnel.

Un autre tableau publié dans l'étude de la Banque

Les habitudes de consommation des Canadiens se sont considérablement modifiées au cours des 30 dernières années et les biens durables (ceux qui durent plus de 3 ans) comptaient pour 17,6 pour 100 en 1947, comparativement à 7,6 pour 100 en 1977 dans l'ensemble des dépenses de biens et de services des Canadiens exprimées en dollars constants.

(v.g. les vêtements) et de biens non durables (v.g. alimentation) ont perdu de leur importance dans les dépenses des Canadiens.

Une analyse de la croissance du revenu personnel disponible et des dépenses de consommation en dollars constants de 1960 à 1977 classe par ailleurs en deux catégories les dépenses des Canadiens selon qu'elles augmentent plus vite ou moins vite que leur revenu disponible.

banque fait une analyse de la répartition des dépenses des familles canadiennes selon leur niveau de revenu. On y voit très bien que plus une famille est pauvre, plus ses dépenses pour l'alimentation et le logement sont importantes.

Les deux groupes les plus pauvres des familles dépendent plus qu'ils ne gagnent dans des proportions respectives de 7 pour 100 et 4,5 pour 100. Le groupe le plus riche économise 12,1 pour 100 de son revenu (voir le tableau).

Repartition des dépenses des familles dans huit villes canadiennes* en 1974 selon les groupes de revenu (quintile).

Table with 5 columns: Quintile, Alimentation, Habillement, Logement et ameublement, Transport, Soins médicaux et personnels, Loisirs et formation, Autres, Dépenses totales, Épargne, Revenu total, Moyenne en \$ courants.

* L'enquête faite par sondage a été effectuée dans les villes suivantes: St-Jean (T.N.), Halifax, Montréal, Toronto, Ottawa, Winnipeg, Edmonton, Vancouver.

N.B.: Un quintile représente 20% des familles. Source: Statistique Canada.

en un clin d'oeil
Nouvelle hausse du 'prime rate' aux E.-U.

La Chase Manhattan Bank et la Chemical Bank de New York ont annoncé hier qu'elles portaient leur taux préférentiel de 10,25 à 10,5 pour 100. C'est le plus haut niveau pour le taux préférentiel des banques à leurs clients privilégiés depuis le 28 octobre 1974, alors que le taux avait atteint 11 pour 100.

Etats-Unis, les prix ont été majorés de 3 cents la livre, portant les cours à 73 cents, 73,5 cents et 73,625 cents, selon le genre de produits.

M. Tom Swift, a déclaré qu'il entendait établir à Montréal le bureau-chef de la division 'articles de sports' de sa compagnie. D'autre part, le président de Hockey canadien estime que cette transaction devrait permettre à Hockey canadien et à Ski canadien de devenir le plus important fabricant de bâtons de hockey et de skis.

Chinic Inc. se relocalise à Ste-Foy

Chinic Inc., une quincaillerie en gros et détail de Québec, déménagera de ses locaux de la rue St-Pierre dans un nouvel immeuble qui sera situé boulevard Charest ouest, un peu à l'ouest de la rue St-Sacrement.

MacMillan Bloedel hausse son papier

MacMillan Bloedel de Vancouver a fait savoir cette semaine qu'elle augmentait le prix de son papier journal vendu au Canada et aux Etats-Unis.

La production a repris à Syncrude

La production a repris à l'usine de traitement des sables bitumineux de Syncrude dans le Nord-Est de l'Alberta. Le président de la société, M. Brent Scott, a déclaré, hier, que le pétrole de la deuxième section de l'usine avait commencé à circuler dans l'oléoduc vers Edmonton, samedi.

Le cuivre fait un nouveau bond

Texasgulf Metals Co. a relevé le prix du cuivre sur les marchés canadiens et américains, la hausse prenant effet immédiatement. Aux

Action Traders acquiert Hockey canadien et Beekay

La compagnie ontarienne Action Traders, un distributeur de produits récréatifs, vient de porter officiellement acquiescence de la compagnie Hockey canadien 1975 Inc. et de sa filiale Ski canadien Ltee de Drummondville ainsi que de la compagnie Beekay Bicycle de Montréal.

CAE Electronics obtient un contrat de \$10 millions

CAE Electronics, de Montréal, s'est vu confier un contrat de \$10 millions pour la fourniture de systèmes de commandes par ordinateur de quatre réacteurs de la centrale nucléaire de l'Hydro-Ontario à Darlington. Un communiqué de la société CAE précise que les systèmes de commandes seront livrés à l'Hydro-Ontario au fur et à mesure de la mise au point des réacteurs.

Le projet de Poliglas à Sainte-Marie progresse

par Paul-Henri DROUIN
SAINTE-MARIE — Un industriel de la firme espagnole 'Poliglas' et les promoteurs du projet régional d'implantation d'une industrie de fabrication de laine minérale, dans le parc industriel de Ville Sainte-Marie de Beauce, au coût de \$13 millions, sont en réunion à Québec depuis hier.

1979 et l'usine devrait être en opération dès l'été 1980.

L'usine qui sera construite dans les limites du parc industriel de Ville Sainte-Marie, non loin de l'autoroute Robert-Cliche, aurait une superficie de 18.905 pieds carrés et procurerait de l'emploi à un minimum de 65 employés à ses débuts d'opération.

sante du manque de ressources énergétiques et l'intérêt de son économie.

Nouvel organisme
L'Association des innovateurs en développement économique régional a été mise sur pied par huit commissaires industriels des régions du centre du sud du Québec.

C'est ce qu'a révélé, au SOLEIL, le commissaire industriel Julien Turcotte, de Ville Sainte-Marie de Beauce, en ajoutant que ce dossier avait été confié à M. Leopold Brochu, de Sainte-Foy, originaire de Sainte-Marie.

Le financement de cette entreprise, a-t-on appris, se ferait en partie par un groupe d'industriels et la population de la région de Sainte-Marie (\$3 millions), par divers ministères et organismes gouvernementaux (\$5 millions) ainsi que par certaines institutions financières (\$5 millions).

En communiquant ces renseignements au SOLEIL, M. Julien Turcotte, commissaire industriel de Ville Sainte-Marie de Beauce, a mentionné qu'à date, les commissariats industriels qui ont accepté de faire partie de l'association sont: Pointe Lévy, Saint-Romuald, Les Bois-Francis, Saint-Georges, La Porte de Bernières, Bellechasse-Dorchester, l'Amiante et Ville Sainte-Marie de Beauce.

On rappelle que la venue de cette nouvelle entreprise avait été annoncée en date du 7 juillet dernier, lors d'une conférence de presse tenue à Sainte-Marie, sous la présidence de M. Michel Carrier, président de la Commission industrielle de Ville Sainte-Marie.

Le territoire aura à desservir l'entreprise, dont l'investisseur du projet est M. Yves Bertrand, président des Bâtisses d'acier Hercule Ltee, de Sainte-Marie, couvrirait toute la province de Québec, les provinces Maritimes et le Nord-Est des Etats-Unis.

Par ailleurs, les objectifs de ce nouvel organisme qui se donnera un exécutif lors d'une réunion qui se tiendra à Lac-Étchemin, la semaine prochaine, sont:

S'il n'y a pas de retard dans l'échéancier prévu par les promoteurs, a mentionné Julien Turcotte, les travaux pour la réalisation de cet important projet débuteront au printemps.

Comme l'a souligné M. Michel Carrier, les raisons qui permettent de ne pas douter de la rentabilité d'un tel projet, sont:

- faire des représentations à qui de droit sur les problèmes régionaux;
- aider à trouver des solutions;
- synchroniser le développement économique d'une région sur le plan touristique et agricole;
- puis augmenter le champ de compétence des membres de l'association.

obligations

par la PRESSE CANADIENNE
Algoma Central Railway Ltd., neuf mois clos le 30 sept.: 1978, \$6.338.000, \$1,93 par action; 1977, \$5.444.000, \$1,66.

benefices

1977, \$6.022.000, 84,5 cents.
MacMillan Bloedel Ltd., neuf mois clos le 30 sept.: 1978, \$72.900.000, \$3,25 par action; 1977, \$37.900.000, \$1,69.

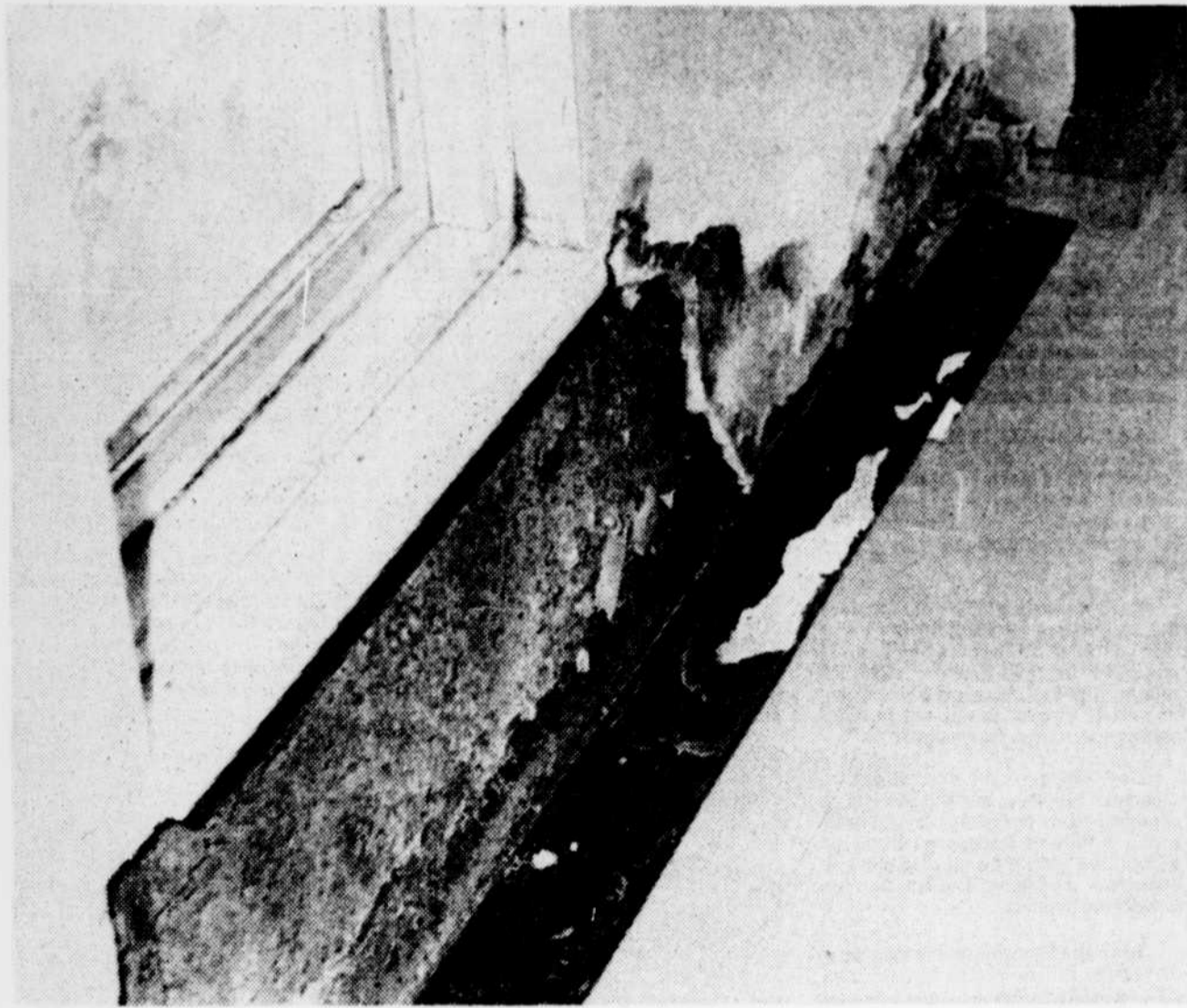
Table listing various bonds and their yields, including Toronto (PNC), off. dem. rend., and various provincial and municipal bonds.

Table listing various bonds and their yields, including Inco, Alcan, and various provincial and municipal bonds.

A VENDRE RESTAURANT LA CHAUMIERE
Licencié, capacité 90 places
complètement équipé
vente comprend restaurant et immeuble, qui contient 4 logements et 2 chambres, situé au 22, rue Coallard (Vieux-Québec)
revenu de loyers environ \$11,500 par an
possibilité de financement avec le créancier actuel
prix demandé: \$225,000
pour information, s'adresser à JOHN P. BUZZETTI, C.A. au numéro 525-4641 (418)

le québec régional

Thetford-Mines · Plessisville · Mégantic · Baie-Saint-



L'état des murs, sous les fenêtres, au Foyer Saint-Jean.

Le Soleil, Gerard Rochette

Le Foyer Saint-Jean cherche à se relocaliser, vu l'état pitoyable de son local actuel

par Gerard ROCHETTE
collaboration spéciale

SAINT-RAYMOND — Le Foyer Saint-Jean, à Saint-Raymond, dans le comté de Portneuf, pourrait éventuellement être relocalisé dans un autre édifice, compte tenu de l'état pitoyable de la bâtisse abritant cette institution pour personnes âgées, dont la rénovation exigerait des dépenses de plus de \$500.000.

Et c'est le couvent de Saint-Raymond que la corporation du Foyer Saint-Jean envisagerait pour y déménager ses pensionnés. Le directeur général, M. Eddy Campagna, a reçu le mandat des membres du conseil d'administration d'entreprendre les démarches à cette fin.

La remise en question de la bâtisse actuelle du Foyer Saint-Jean découle de l'état pitoyable de cette dernière. On sait que LE SOLEIL en a fait mention récemment. Il semble toutefois que la situation est beaucoup plus grave que prévu, alors qu'en plus de la couverture, les murs, l'isolation et même l'ensemble de la structure sont remis en question.

Si l'on considère que des soumissions obtenues dernièrement résultaient en un coût de quelque \$238.000 pour réparer la couverture seulement,

de là apparaissent de nouvelles dépenses dépassant \$500.000 pour la rénovation complète de l'édifice actuel, tout en le rendant fonctionnel pour la vocation que l'on y prête.

Devant une telle situation, le pas, remettant en question le foyer actuel, fut donc facilement franchi par les administrateurs. De là découle donc le mandat accordé au directeur général.

D'ailleurs, ce dernier a déjà entrepris l'exécution du mandat alors qu'une rencontre a eu lieu avec le conseil de la fabrique de Saint-Raymond, la direction des Soeurs de la Charité de Québec et des observateurs des commissions scolaires de Saint-Raymond et de la régionale Tardivel, tous impliqués légalement dans le statut juridique du couvent de Saint-Raymond.

Entre-temps, des architectes du ministère des Affaires sociales doivent déposer dans les prochains jours les résultats de leur étude tant sur le Foyer Saint-Jean actuel que sur le couvent.

Il va sans dire que les procédures s'annoncent très longues avant d'en arriver à une décision finale dans cette affaire. Le couvent de Saint-Raymond est en majorité, présentement, occupé par la clientèle de la régionale Tardivel sur une base annuelle de location. Par ailleurs, le ministère des Affaires

sociales et le CRSSS de Québec ne se sont pas encore prononcés sur l'éventualité d'un tel déménagement.

Au cours d'une entrevue, le directeur général, M. Eddy Campagna a confirmé que la corporation du Foyer Saint-Jean envisageait cette avenue pour régler le problème majeur actuel.

Tout en ne répondant pas aux besoins, l'édifice du foyer est dans un état tel qu'il devrait pratiquement être reconstruit", a déclaré M. Campagna.

Compte tenu des investissements importants que cela nécessiterait, les administrateurs ont décidé d'étudier toutes les avenues possibles. Dans son entier la bâtisse actuelle est dans un état pitoyable, en plus de ne pas répondre aux besoins de la clientèle. Ce n'est donc pas une solution temporaire qui doit être préconisée mais définitive et c'est en cette direction que les administrateurs se dirigent", a dit M. Campagna.

Il a fait part qu'immédiatement des réparations temporaires au coût de \$13.000 seront effectuées à la couverture pour assurer un minimum de bien-être aux pensionnaires. Cela permettra également aux administrateurs de poursuivre les longues procédures de poursuite des procédures de location, tout en sachant que les personnes âgées profitent d'un minimum de convenance.

Avenir Beauce-Jeunesse

Améliorer le milieu et la condition de vie du jeune

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — La mise en vigueur prochaine de la nouvelle loi de protection de la jeunesse, constituera sans aucun doute pour notre communauté, le point de départ d'un nouveau projet collectif dont l'objectif sera de donner à chaque jeune Beauceron un milieu et des conditions de vie améliorées.

C'est ce qu'a laissé entendre récemment, au SOLEIL, M. Réal Audet, directeur du Service de probation pour juvéniles dans la Beauce, à la présentation d'un rapport "Avenir Beauce-Jeunesse" réalisé dans le cadre du programme "Canada au Travail" et patronné par le club des Elans de Saint-Joseph de Beauce.

L'objectif de cette étude, a mentionné Réal Audet, visait l'exploration de la problématique des juvéniles de la Beauce et ce, par le biais des volets économiques et sociaux.

"Aussi dit-il, la tâche que l'on s'était fixée était de tenter de préciser davantage les paramètres d'une approche plus globale des problèmes majeurs de notre jeunesse tant sur le plan local que régional."

Comme l'a expliqué M. Audet, cette dernière recherche ne visait pas nécessairement à détecter les causes de la maladaptation de la jeunesse, mais plutôt à construire un instrument utilitaire devant servir à quiconque desire pousser plus en avant l'investigation des différentes populations juvéniles proposées, en plus de faciliter l'élaboration d'une stratégie d'intervention réaliste et axée sur les véritables besoins de la jeunesse beauceronne.

L'économie

L'exploration orientée sur l'étude des structures économiques de la Beauce a permis d'apprendre, souligne le rapport, "d'une certaine façon les chances de notre jeunesse d'accéder au monde du travail en tenant compte des exigences physiques, intellectuelles et académiques pertinentes à chacun des multiples secteurs du travail".

Ce document, d'après M. Réal Audet, constitue un instrument de grande valeur dont l'utilité est déjà reconnue par le secteur scolaire, social et outil de formation, d'information et de promotion".

La jeunesse

Une analyse de la statistique touchant les quelques centaines de jeunes beaucerons de 0 à 18 ans et étant des cas de protection judiciaire et de délinquance, a permis d'apprendre que ces jeunes étaient soit en situation de danger physique ou moral, ou en état d'agression contre la société, dans chacun des cas, la sécurité et le développement normal de ces jeunes peuvent être compromis.

L'étude fait également état de cette autre catégorie de jeunes identifiés comme "lâcheurs scolaires" et la clientèle des classes dites spéciales.

Le document qu'a expliqué Réal Audet, se veut avant tout d'ordre

utilitaire au service des intervenants dans le champ juvénile et comprend un "profit communautaire" de chacune des localités du centre de la Beauce.

Résultat

Toutefois, c'est avec satisfaction que les recherches effectuées auprès des personnes consultées et sélectionnées par les organismes oeuvrant directement ou indirectement auprès de la jeunesse, permirent d'apprendre:

— le désir manifesté des personnes

de toutes disciplines impliquées auprès de la jeunesse;

— puis de vouloir sincèrement collaborer plus étroitement entre organismes pour encore mieux servir les intérêts de nos futurs adultes.

Comme conclusion, M. Réal Audet espère que l'expertise d'Avenir Beauce-Jeunesse "pourra dans le futur contribuer si modestement soit-il, à ce regroupement des forces et susciter une prise en charge plus dynamique de la collectivité face au problème du développement et d'avenir de nos jeunes.

Le centre de lecture scolaire offert comme bibliothèque publique

par Fortunat MARCOUX
du bureau du Soleil

THETFORD MINES — Le ministère québécois des Affaires culturelles devrait considérer le projet d'initiative de la ville de Thetford Mines d'utiliser comme bibliothèques publiques les centres de lecture et de documentation déjà aménagés en milieu scolaire.

Le service municipal des loisirs de Thetford a proposé ce projet-pilote au ministre d'Etat au Développement culturel, M. Camille Laurin, lors de son passage dans la région de l'Amiante alors qu'il poursuivait sa tournée de consultation auprès des représentants des organismes socio-culturels au sujet du livre blanc sur la culture québécoise déposé à l'Assemblée nationale en juin dernier.

L'auteur du mémoire, M. Maurice Boulet, directeur du service des loisirs, se demande bien pourquoi les fonctionnaires adoptent une attitude négative face à une collaboration entre les milieux municipaux et scolaires pour ouvrir au public les bibliothèques scolaires. Dans les faits, cette attitude se traduit par un refus de subventionner de tels projets.

Le ministère favorise plutôt l'implantation de bibliothèques municipales. Il défraie 26 pour 100 du coût de fonctionnement pour les trois premières années, mais ne verse aucune subvention pour la construction d'édifices ou l'aménagement des locaux. "C'est une contribution fort modeste", a soutenu M. Boulet.

Le fonctionnaire municipal dit ne pas comprendre l'attitude du ministère alors que le livre blanc insiste sur une mise en commun des locaux, des équipements, et voire même des programmes, et semble favoriser une concertation étroite entre le milieu scolaire et la municipalité.

A Thetford, il y a deux bibliothèques

dans le milieu scolaire, soit à l'école polyvalente et au CEGEP. Elles contiennent respectivement 35.695 et 39.936 volumes.

Faute de disponibilités budgétaires de la part du ministère de l'Éducation, les deux institutions ont présenté à la municipalité des projets intéressants concernant les services de consultation, de prêt de volumes, de prêt de matériel audio-visuel, etc. Malheureusement, en l'absence de possibilités d'assistance financière extérieure, la municipalité n'a retenu qu'un projet, celui présenté par l'école polyvalente, et y a apporté des restrictions de dépenses.

Le service des loisirs est convaincu que l'ouverture des deux bibliothèques rendrait des services de qualité à la population.

Sentence de trois prévenus remise à la fin de novembre

Gilles Chalifoux, âgé de 23 ans, de La Malbaie, Denis Murray, âgé de 22 ans, de Clermont, et Roger Belley, âgé de 24 ans, de La Malbaie, ont été trouvés coupables de vol qualifié par le juge Roch Lefrançois, à l'issue de leur procès au palais de justice de La Malbaie. Leur sentence a été remise au 28 de ce mois.

Les trois prévenus étaient accusés d'avoir pénétré dans une maison du rang Saint-Charles de La Malbaie, en février dernier, et d'avoir dérobé des objets de peu de valeur. Ils avaient molesté le plaignant qui n'avait toutefois pas été blessé gravement.

Le trio avait été envoyé aux assises, mais il a changé d'option. Le procès a eu lieu vendredi dernier. Me Marc Dufour était le représentant de la couronne dans cette cause.

SKI ALPIN

MAGNIFIQUES ENSEMBLES
chauds, confortables, élégant!
Venez choisir le vôtre...

Valeur \$60. à \$70.
REDUITS A

\$49⁹⁵

20% sur tous nos GANTS

Cartier

Place Laurier, Ste-Foy - 653-7462
Galerias Charlesbourg - 626-4304
Galerias Ste-Anne, Giffard - 667-8103
Galerias Chagnon, Lévis - 833-1401
Place du Royaume, Chicoutimi - 524-5631

CHARGEX
VISA

LE SOLEIL

PARTICIPEZ AU CONCOURS DESTINATION LISBONNE PORTUGAL

SUR LES AILES DE CPAir et CHRC₈₀

Participation de l'Office national du tourisme du Portugal

Destinations CPAir

REMPLISSEZ LE COUPON DANS CE JOURNAL POUR PARTICIPER AU CONCOURS

100 VOYAGES GRATUITS (50 couples)

RESTAURANT APSARA

cuisine asiatique

Offrez-vous un tour d'Orient gastronomique!
Spécialités khmères, vietnamiennes, thaïlandaises et autres.

Découvrez tout le raffinement et la saveur exquise de la cuisine orientale dans une ambiance exotique, raffinée et un service discret et impeccable.

RESERVATIONS pour:
• SALONS PRIVÉS • BANQUETS • MARIAGES • DINERS D'AFFAIRES • PLATS POUR EMPORTER

HEURES D'AFFAIRES:
Du mardi au vendredi, de 11h30 à 14h, de 18h à 23h. Samedi, dimanche et jours fériés, de 18h à 23h.

95 est, boul. St-Cyrille - Tél.: 522-5914
(Voisin du Grand Théâtre)

UNE COIFFURE PERSONNALISÉE

Salon LA TOISON D'OR enrg.
318, St-Olivier - 523-2544
Votre beauté, notre souci

Paul · La Malbaie · Saint-Georges de Beauce · Saint-Joseph de Beauce · Sainte-Croix · Donnacona · Saint-Raymond

Réponse des abonnés à la demande de Québec Téléphone Pas d'augmentation sans un meilleur service

par Jean GARON

S'il n'en tenait qu'aux corporations municipales et aux usagers qu'elle dessert, la compagnie Québec Téléphone n'aurait aucune chance de se voir accorder l'augmentation de tarifs qu'elle a soumise à la Régie des services publics du Québec.

Québec Téléphone veut hausser le tarif mensuel de base des usagers résidentiels de 11 pour 100, celui des usagers d'affaires de 21 pour 100 et celui de l'interurbain de 16,6 pour 100.

Les revenus générés par cette hausse, si elle était acceptée par la régie, seraient de \$9,5 millions en 1979 et de \$11 millions en 1980 et permettraient de réaliser un programme de

construction de \$100 millions pour ces deux années.

L'audition de la requête déposée au mois d'août dernier a débuté hier, à Québec, devant la régie. Cette audition est présidée par Me Pierre Boileau, vice-président de l'organisme, qui est secondé par les régisseurs François Raymond et J. Ronald Tennet.

La dernière demande de Québec Téléphone remonte à 1976. Elle devait être approuvée par la Régie des services publics en janvier 1977 et mise en application le mois suivant.

Les représentations des municipalités, des organismes régionaux de même que celles des usagers sont on ne peut plus claires: pas d'augmentation

sans une amélioration sensible du service.

Les municipalités ont fait parvenir à la régie des résolutions en bonne et due forme, alors que des organismes soumettaient des interventions plus élaborées, comme le CLSC Chaleurs, dans le comté de Bonaventure, qui a présenté un sondage pour étayer son opposition à la hausse demandée.

Il n'y a, à toute fin pratique, que les Chambres de commerce qui ne prennent pas position pour ou contre les augmentations et qui s'en remettent entièrement à la sagesse des la régie.

Les premiers jours d'audition sont consacrés à la présentation complète de la preuve de Québec Téléphone. Les

régisseurs entendront 16 témoins au cours des trois prochains jours.

Les groupes ou les individus qui ont manifesté le désir de se faire entendre, soit en contre-interrogeant les témoins ou en présentant une contre-preuve, disposeront d'un délai de trois semaines pour préparer leur intervention.

En effet, les audiences ne reprendront qu'à la fin de novembre, soit le 29 plus précisément, à Baie-Comeau. Elles se poursuivront à Québec le 1er décembre pour se terminer à Rimouski les 5, 6, 7 et 8 décembre.

Me Pierre Boileau a fait savoir aux parties que l'audition ne serait vraisemblablement pas complétée avant la mi-décembre.

A la suite de la courte intervention d'un usager, M. André Gagnon, du rang de la Montagne, près de Saint-Anselme, qui se plaignait de la qualité du service, le président de l'audition a tenu à réitérer les principes qui président à l'étude d'une requête d'augmentation de tarifs.

Me Boileau a souligné que la régie ne procédait pas uniquement à un test comptable ou économique de la demande de la compagnie et de sa performance en matière de gestion, mais qu'elle tentait aussi de percevoir le point de vue des abonnés, individus ou institutions, sur la qualité du service.

Cette question de qualité de service est particulièrement importante pour les usagers de Québec Téléphone,

puisque bon nombre d'entre eux se trouvent en milieu rural. Or, il est de notoriété publique, de noter Me Boileau, que le service à la campagne est moins bon que le service urbain et ce, quelle que soit la compagnie.

Si l'on doit viser une parité de services, il ne faudrait cependant pas en sous-estimer le coût comme le soulignait, dans son témoignage, le président de Québec Téléphone, M. Raymond Sirois.

Il faudrait, selon lui, des déboursés supplémentaires de \$50 millions pour répondre aux demandes d'amélioration de service formulées par les abonnés, notamment en ce qui a trait à la diminution du nombre de personnes par ligne téléphonique.

Congrès de l'UPA de Québec-Sud

Il faut établir qui sont réellement les pollueurs

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Même si les producteurs agricoles sont conscients de l'environnement et des règlements relatifs aux exploitations de productions animales, l'UPA a accepté trop facilement que les producteurs étaient des pollueurs.

Une telle remarque a été faite par M. Benoit Nadeau, de Saint-Ethève de Frontenac, devant quelque 225 délégués régionaux de la Fédération de l'UPA de Québec-Sud, au congrès annuel de cet organisme, tenu hier, à Notre-Dame-des-Pins, sous la présidence de Mme Jeanine Bourque.

Il serait plus sage, de l'avis de quelque producteurs agricoles de Québec-Sud, que le ministère de l'Environnement autorise une étude sur le territoire du Québec, pour déterminer qui réellement sont les pollueurs.

"Une telle étude, a-t-on dit, est nécessaire car les producteurs agricoles ne sont pas seuls responsables de la pollution."

Ce qu'on déplore également, "c'est que le ministre de l'Environnement, Marcel Léger, se sert actuellement des producteurs agricoles pour se faire un ballon politique".

Unanimité

Les délégués des agriculteurs de Québec-Sud, même s'ils ne semblent

pas favorables au projet de loi de l'environnement des règlements relatifs aux exploitations de productions animales, furent unanimes à reconnaître la nécessité d'un règlement pour régir les exploitations agricoles tout en réclamant qu'il soit réaliste face à l'agriculture.

Aussi, que soit reconnu le droit de premier occupant, et que pour ce faire, soit ajouté l'article suivant "au moment de la demande d'un permis d'agrandissement, les habitations qui ne sont construites dans les trente années précédant la demande de permis et dont la construction est postérieure à celle des bâtiments de la ferme ne seront pas considérées au chapitre des distances à respecter par rapport

aux habitations voisines ou par rapport aux agglomérations".

Il a aussi été résolu par les congressistes, que le ministère de l'Environnement n'exige aucune fermeture d'exploitation agrandie ou construite entre 1972 et 1978, et accorde des permis à ceux qui se sont construits ou agrandis sans permis au cours de cette période.

Egalement, que le gouvernement mette sur pied un programme d'aide financière qui couvrirait 75 pour 100 du coût de construction des installations requises aux exploitations de productions animales et que ce coût soit défrayé à 100 pour 100 par le gouvernement pour tout réaménagement dans le cas d'un producteur déjà organisé.

Zonage agricole

Quant au projet de loi sur le zonage agricole qui doit être déposé d'ici la fin de la présente année, a souligné Mme Jeanine Bourque, l'UPA de Québec-Sud réclame:

— que cette loi-cadre permette des mécanismes de planification intégrale du territoire agricole et qu'elle postule clairement que la pratique de toute planification implique la consultation systématique et continue de la classe agricole;

— que lors de l'élaboration du plan de zonage, une attention toute particulière devra être accordée pour que ne soient pas créées de zones trop petites qui risqueraient de paralyser l'activité agricole avec les services et infrastructures qui en découlent.

— qu'un mécanisme d'appel soit mis en place et qu'il y ait création d'une banque de sols.

Les relations

Le congrès a été unanime à reconnaître que l'UPA de Québec-Sud confirme la nécessité pour les agriculteurs de maintenir et de développer au maximum par un climat d'entente, de complémentarité et d'efficacité ces deux outils privilégiés que sont le plan conjoint et la coopérative, à partir du seul objectif fondamental qui est l'intérêt du producteur.

Et demande que ce mécanisme ou cette structure conjointe serve régulièrement de table de concertation pour bien définir les rôles, les champs d'action et les politiques générales de chacun de ces organismes, afin d'assurer le maximum de force et de complémentarité et d'éviter ainsi les sources de conflits.

Mise en marché

Il y aurait lieu, d'après les délégués, que chaque plan conjoint soit administré uniquement par des producteurs agricoles intéressés à l'intérieur des structures syndicales et qu'aucune concession ne doit être faite.

Aussi, que tout plan conjoint en place ou en voie d'organisation se dote de pouvoirs nécessaires pour garantir aux producteurs la sécurité de revenus dont ils ont besoin.

On a de plus demandé à l'UPA de prendre les moyens nécessaires pour que la "loi sur la mise en marché des produits agricoles" soit amendée quant à la majorité requise pour les référendums, soit la majorité simple (50 pour 100) plus un.

Et que l'UPA fasse les représentations nécessaires pour la mise en place d'un tribunal agricole avec juridiction.

Aviculture

Au secteur de l'aviculture, il a été demandé à la Fédération des producteurs de volailles d'acquiescer les pouvoirs de fixation des prix, de saisies, d'appliquer plus rigoureusement leur règlement de contingentement, et de faire les pressions nécessaires afin de réduire les importations en appuyant la mise sur pied de l'agence nationale du poulet.

De l'opinion des délégués, la Fédération des producteurs d'oeufs se doit de continuer d'appliquer les pouvoirs obtenus, d'effectuer les procédures légales nécessaires afin que tous les producteurs aient équitablement leur part de mise en marché des oeufs.

Acériculture

Selon les propos tenus par des producteurs, il est temps qu'une demande soit faite à l'UPA et à la Fédération des producteurs de sucre et sirop d'érable du Québec, d'appuyer le plan conjoint de Québec-Sud dans son application et son évolution.

Egalement, qu'on demande au Syndicat et à l'Office des producteurs de sucre et sirop d'érable de Québec-Sud, de tracer une orientation plus précise du plan conjoint régional, de développer des moyens efficaces de contrôle de vente et d'achat du sirop, d'appliquer de plus en plus les pouvoirs prévus dans le plan.

L'agriculteur doit être protégé contre les faillites d'abattoirs

SAINT-JOSEPH (PHD) — Le congrès de l'UPA de Québec-Sud a réaffirmé l'urgence de créer un mécanisme de protection des agriculteurs contre les faillites d'abattoirs et d'autres entreprises acheteuses de produits agricoles.

A cette fin, les quelque 225 délégués régionaux de la Fédération de l'UPA de Québec-Sud, réunis en congrès à Notre-Dame-des-Pins, ont réclamé de l'UPA et du MAQ de donner suite à la résolution faite en ce sens par le congrès général de 1976, ainsi qu'aux démarches qui avaient alors été faites entre autres par l'UPA de Québec-Sud.

Il a de plus été résolu qu'une demande soit faite à la Fédération des producteurs de bovins du Québec et à l'UPA de poser les gestes nécessaires à la mise sur pied d'un plan conjoint dans cette production, et que le gouvernement du Québec applique une politique globale de production de bœuf adaptée aux programmes régionaux.

Comme le firent savoir de nombreux producteurs, une telle politique doit être en place dès 1979.

Horticulture

Considérant que le Québec

importe en moyenne 60 pour 100 de ses légumes en provenance des États-Unis et de l'Ontario, constituant une valeur importée d'environ \$60 millions par année, et que le Québec ne possède qu'une quarantaine d'acres de serre, comparativement à 350 acres pour l'Ontario et plus de 3.000 aux États-Unis, il a été résolu par le congrès de l'UPA de Québec-Sud:

— de faire une priorité de développement des productions horticoles au niveau de la région;

— au comité d'aménagement et de développement régional, d'accélérer les travaux afin de présenter au plus tôt des programmes élaborés de production;

— à l'UPA de faire les pressions nécessaires auprès des gouvernements, d'effectuer des recherches dans ce domaine et de dévoiler aux producteurs les résultats des études et expériences effectuées afin que les producteurs ne soient pas les cobayes de tels risques;

— puis au MAQ et au MAC de mettre sur un pied d'égalité les productions horticoles aux autres productions aux fins de prêts agricoles et même limi-

ter des budgets dans certaines productions excédentaires et les transférer au niveau de l'horticulture;

— à la Fédération de l'UPA de rendre disponibles des ressources humaines et financières pour travailler sur cet important dossier qu'est l'horticulture.

Les jeunes

Vu qu'un grand nombre de jeunes s'intéressent à l'agriculture et que les problèmes et besoins de ces jeunes sont différents, il y aurait lieu, d'après le congrès de l'UPA de Québec-Sud, de faire une place aux jeunes dans toutes les structures et de mettre en place une Fédération de jeunes agriculteurs.

Puis d'élaborer des politiques pour ces jeunes agriculteurs et de consacrer des ressources humaines et techniques nécessaires à l'organisation et aux développements de jeunes.

De son côté, l'UPA de Québec-Sud doit s'assurer que "JACRIBEC", l'organisme des jeunes agriculteurs de cette région, respecte les orientations et les principes de base de l'union.

Aussi, on verra à appuyer "JACRIBEC" dans ses actions puis de libérer et consacrer des ressources humaines et techniques nécessaires au bon fonctionnement de "JACRIBEC".

Un homme tombe d'un toit d'usine et se tue

La mine Normandie située à Vimy Ridge, près de Thetford Mines a été la scène d'un accident mortel de travail hier. La victime est M. Roland Lizotte, âgé de 35 ans, de Cap-de-la-Madeleine.

La Sûreté du Québec précise que M. Lizotte marchait sur le toit de l'usine lorsqu'il

s'est enfoncé pour faire une chute d'environ 60 pieds. Il était environ 14h.

Le Dr Clément Fortier est accouru et il a constaté la mort de l'ouvrier. Le Dr Jean-Marie Côté, coroner du district a ouvert son enquête dès hier soir et il l'a ajournée après les procédures d'usage.

La publicité,
le
véhicule
pour vos produits

Conférence Annuelle
Association du personnel de Montréal
les 29 et 30 novembre 1978
à l'hôtel Bonaventure
Montréal

"La gestion des ressources humaines: mythe ou réalité?"

- Quel rôle jouent et devraient jouer les cadres supérieurs au niveau de la gestion des ressources humaines?
- Comment le service du personnel peut-il contribuer à la réalisation des objectifs de l'entreprise?
- Qu'est-ce qu'un service de personnel efficace?
- Quel sera le rôle du gestionnaire des ressources humaines dans les années 80?

Voilà quelques-unes des questions qui seront débattues lors de la conférence annuelle organisée par l'Association du Personnel de Montréal... des questions d'actualité qui intéresseront les cadres et les professionnels soucieux d'une gestion efficace des ressources humaines.

Plus de 30 conférenciers invités dont M. Jack Levine, président de Steinberg, M. Gilles Lachance, sous-ministre en titre, ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre du Québec, M. Edgar Gallant, président de la Commission de la Fonction publique fédérale, M. Henri Mintzberg, professeur à l'Université McGill et aux HEC et le Dr Thomas Gordon, auteur, "L.E.T. Leader Effectiveness Training" et "Parents efficaces".

Les ateliers de travail permettront des échanges d'idées en groupes restreints. Traduction simultanée disponible.

Coût: membre \$175, non-membre \$200.

Pour inscription ou pour de plus amples renseignements veuillez communiquer avec Madeleine Senecal à:

Association du Personnel de Montréal,
1253 McGill College, bureau 192,
Montréal, Qué., H3B 2Y5
Tel.: (514) 879-1636



Vente 15 Service
Articles de Bureau

Le Spécialiste du Stylo
INC.

MONTBLANC

340, boul. Charvet est
Québec — 622-7307

Place Laurier,
Ste-Foy

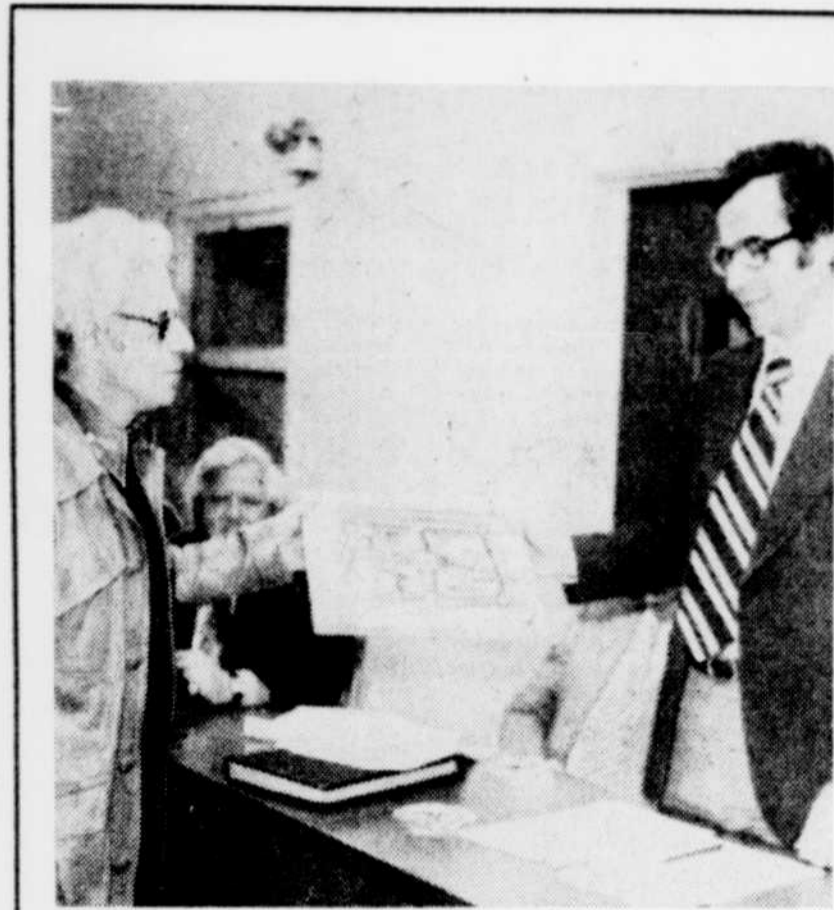
Mail St-Roch,
Québec

Place Fleur de Lys

digne d'un président...\$176

la rive sud Lévis · Saint-Romuald · Lauzon · Beaumont · Saint-Vallier · Saint-Michel · Saint-

R 3



A l'hôtel de ville

Une photographie de la maquette du futur parc des Anciens Combattants sera exposée en permanence à l'hôtel de ville de Lauzon. Le président du comité d'aménagement du parc, M. Roland Aubert (à gauche), l'a remise au maire, M. Jean-Marc Lessard, cette semaine. La maquette, oeuvre d'un groupe d'étudiants de la polyvalente de Lévis, sera elle-même exposée à la Caisse populaire de Lauzon, durant la Semaine du coquelicot, du 6 au 11 novembre prochain.

Une sévérité accrue pour un permis de construction

SAINT-ETIENNE — Le conseil municipal sera beaucoup plus sévère, à Saint-Etienne de Lauzon, concernant l'émission des permis de construction dans les zones non pourvues des services d'eau et d'égouts.

Lors de l'assemblée des électeurs-proprétaires, lundi soir, aucun contribuable ne s'est opposé à cette nouvelle politique précisée dans le règlement municipal numéro 187. Ce qui faisait différer d'avec une situation qui avait prévalu en septembre dernier, alors que les édiles rencontraient en effet une forte opposition dans leur désir de limiter la construction sur le territoire non desservi par les services publics.

Les citoyens sont donc d'accord pour que cesse la pollution par les égouts, particulièrement dans le secteur de la route Lagueux, qui a surtout obligé les administrateurs municipaux à agir avec célérité pour régler le problème.

Désormais, une personne qui ira demander un permis de construction devra déposer une somme de \$500 et s'engager à respecter les normes qui viennent d'être décrétées quant à la construction de la fosse septique. Le montant de ce dépôt lui sera remis quand l'inspecteur municipal aura accepté le travail.



Le maire de Lauzon, M. Jean-Marc Lessard, à gauche, accompagné du député de Lévis, M. Jean Garon.

A Saint-Lambert, le conseil municipal veut rester maître chez lui

par Gilles PEPIN

SAINT-LAMBERT — Le conseil municipal de Saint-Lambert, par un vote majoritaire, vient de refuser de se plier à une recommandation des Services de protection de l'environnement, qui aurait voulu que cette municipalité accroisse la superficie des lots à bâtir.

Le conseil municipal demeure maître de son territoire, du moins le prétend-il, à la suite d'une séance tenue ce mois-ci et au cours de laquelle la majorité des conseillers a voté contre un projet de règlement municipal qui aurait porté le numéro U-173.

Le règlement municipal relatif au lotissement, s'il avait été amendé, aurait porté à 30.000 pieds carrés la superficie minimale d'un lot à bâtir à l'extérieur des limites du village ainsi qu'à 12.000 pieds carrés la superficie d'un lot à bâtir à l'intérieur du village.

Ceci parce que la municipalité n'est pas pourvue d'un service d'aqueduc et qu'il faut éviter la pollution aux environs des puits. Les Services de protection de l'environnement n'avaient toutefois pas poussé la précaution jusqu'à l'émission d'une ordonnance.

En conséquence, le conseil municipal de Saint-Lambert continuera à émettre des permis de construction en se basant sur son règlement toujours en vigueur et stipulant que la dimension d'un lot à bâtir doit être d'au moins 12.000 pieds à l'extérieur du village et de 7.500 pieds si le terrain est à l'intérieur des limites du village.

Arrestation d'adolescents concernant plusieurs vols

par Lucien LATULIPPE

Une vingtaine de cambriolages de maisons dans quelques municipalités de la Rive-Sud ont été éclaircis avec l'arrestation de quatre adolescents par le poste de la Sûreté du Québec à Charny.

Les suspects seront appelés à comparaître, prochainement, devant la cour du bien-être social. En attendant, ils ont été confiés à leurs parents.

Les délits qui seraient l'oeuvre de ces jeunes ont été commis au cours des mois de septembre et d'octobre der-

Caserne de pompiers

Le conseil municipal de Saint-Etienne a aussi décidé de construire une caserne de pompiers à côté de ses bureaux administratifs. Le contrat, au montant de quelque \$89.000 a été confié à M. Roland Demers, de Saint-Agapit.

Ces travaux seront exécutés dès que la Commission municipale de Québec en aura donné l'autorisation, a mentionné le maire, M. Georges-Emile Huot. Cette municipalité possède déjà un camion-pompe. Les édiles étudient actuellement la possibilité d'acheter un camion citerne pour améliorer le service des incendies. Ils connaissent bientôt le montant requis en donnant un appel d'offres. La subvention gouvernementale à ce sujet serait de l'ordre de 50 pour 100.

niers. Ils ont eu lieu dans Saint-Jean-Chrysostome, Saint-Romuald et Lévis.

Le butin était constitué surtout de bijoux et d'argent pour une valeur d'environ \$5.000. Une petite partie a été récupérée.

De son côté, la police de Loretteville a également mis à la raison trois adolescents qui se spécialisaient dans le vol d'autos. Au cours des deux dernières semaines, ces trois jeunes se seraient emparés de six autos pour se balader. Heureusement, un seul véhicule a subi quelques dommages. Les jeunes suspects ont été traduits en cour du bien-être social.

HLM à la mémoire de l'épouse du défricheur de la Rive-Sud

LAUZON — Le HLM de 70 logements pour personnes retraitées, qui vient d'être inauguré sur le boulevard Philippe-Boucher, à Lauzon, porte l'appellation d'Anne-Aymard, femme du premier défricheur de la Rive-Sud.

L'Office municipal d'habitation de Lauzon a en effet résolu d'inscrire sur la façade de ce beau gros édifice "Les appartements Anne-Aymard", en l'honneur de l'épouse de Guillaume Couture.

La Société d'histoire régionale de Lévis, par l'entremise de l'abbé Lucien Cloutier, vient justement d'écrire un historique fort intéressant à l'aide des recherches qu'avait faites Pierre-Georges Roy. Voici ce texte écrit par l'abbé Cloutier, le 25 octobre 1978:

Venue de France

Anne Aymard, née à Niort, au Poitou, en 1628, se maria à 21 ans à Guillaume Couture, le 18 novembre 1649, "en la maison dudit Couture à la pointe de Lévy". Le mariage fut béni par Jean Le Sueur, aumônier des Hospitaliers, en présence d'Olivier Le Tardif, marié en 1648 à Barbe Aymard, et de Zacharie Cloutier, fils, époux de Madeleine Aymard. Ce fut le premier mariage à la pointe de Lévy.

Anne a 21 ans. Elle a traversé l'océan et puis le fleuve pour partager les travaux, les joies et les épreuves de Guillaume Couture, voyageur, interprète, capitaine de la côte de Lauzon, charpentier, premier colon de la pointe

de Lévy. Pendant 50 ans, ils travailleront ce lopin de terre que leur a concédé le seigneur de Lauzon et que Couture occupe depuis 1647, un peu à l'est de l'emplacement de l'actuelle église de Lauzon.

Couture a deux voisins: à l'ouest, François Bissot, et à l'est, les frères Charest, Jean et Etienne, associés de Bissot qui s'enrichit à faire de la mouture et à tanner des peaux.

Par contre, Couture et sa femme défrichent et cultivent et tirent surtout de la terre ce qu'il faut pour nourrir et élever les dix enfants, 6 garçons et 4 filles qu'ils mirent au monde de 1650 à 1670. Les actes de leur baptême seront tous enregistrés à la paroisse mère de Québec.

Première église

Ce n'est, en effet, qu'en 1675 que la première église s'éleva sur la Rive-Sud. Bissot en donna le terrain, tout à côté de la maison des Couture. Le premier missionnaire desservant la côte sud fut l'abbé Thomas Morel, du séminaire de Québec. L'église construite, on voit Couture réclamer la messe à tous les quinze jours.

En 1681, Mgr de Laval donne la confirmation dans l'église de Saint-Joseph de la pointe de Lévy. En 1683, 55 familles habitent à la seigneurie de Lauzon. Le 18 septembre 1694, Mgr de Saint-Vallier érige canoniquement la nouvelle paroisse. Depuis 4 ans, l'abbé

Philippe Boucher oeuvrait à Saint-Joseph, et en devint le premier curé.

Le rêve de Couture et de sa femme devenait réalité. Ils avaient défriché, cultivé, élevé leur famille. Ils avaient maintenant leur église, leur presbytère, leur banc dans l'église, ils appartenaient à une paroisse.

Leur dernier fils, Joseph, prit soin de leur vieillesse; il les assista même financièrement. Anne fut inhumée le 15 janvier 1700 à la pointe de Lévy. Guillaume la suivit de près. Joseph hérita du bien paternel.

Procès devant un juge seul

Robert Imbeau, âgé de 28 ans, de Montréal, a opté pour un procès devant un juge seul, après avoir été envoyé aux assises. Son présumé complice, Michel Laffeur, âgé de 29 ans, de Hull, attend son procès aux assises de Montmagny. Tout cautionnement leur a été refusé.

Tous deux sont accusés d'un vol à main armée de \$42.000 à la Caisse populaire de Saint-Fabien-de-Panet. Environ \$1.000 ont été récupérés lors de l'arrestation des deux suspects à Kamouraska.

Ce hold-up avait été marqué par l'enlèvement d'un citoyen de Saint-Magloire, M. Raymond Nicoi a été obligé de monter dans la malle arrière de son auto qui a servi au vol et il est parvenu à se libérer seul par la suite.

SKI ALPIN

MAGNIFIQUES ENSEMBLES chauds, confortables, élégant! Venez choisir le vôtre...

Valeur \$60. à \$70. REDUITS A

\$49⁹⁵

20% sur tous nos GANTS

Cartier

Place Laurier, Ste-Foy - 653-7462
Galeries Charlesbourg - 626-4304
Galeries Ste-Anne, Giffard - 667-8103
Galeries Chagnon, Lévis - 833-1401
Place du Royaume, Chicoutimi - 524-5631

CHARGEX
VISA

LE SOLEIL PARTICIPEZ AU CONCOURS DESTINATION LISBONNE PORTUGAL

SUR LES AILES DE CPAir et CHRC₈₀

Participation de l'Office national du tourisme du Portugal

Destinations CPAir

REMPLISSEZ LE COUPON DANS CE JOURNAL POUR PARTICIPER AU CONCOURS

100 VOYAGES GRATUITS (50 couples)

RESTAURANT APSARA

cuisine asiatique

Offrez-vous un tour d'Orient gastronomique! Spécialités khmères, vietnamiennes, thaïlandaises et autres.

RESERVATIONS pour: SALONS PRIVÉS • BANQUETS • MARIAGES • DINERS D'AFFAIRES • PLATS POUR EMPORTER

HEURES D'AFFAIRES: Du mardi au vendredi, de 11h30 à 14h, de 18h à 23h. Samedi, dimanche et jours fériés, de 18h à 23h.

95 est, boul. St-Cyrille - Tél.: 522-5914 (Voisin du Grand Théâtre)

UNE COIFFURE PERSONNALISEE

Salon LA TOISON D'OR enr.g.
318, St-Olivier - 523-2544
Votre beauté, notre souci

Charles · Saint-Nicolas · Montmagny · Bernières · La Pocatière · Saint-Etienne · Saint-David · Saint-Rédempteur

Réponse des abonnés à la demande de Québec Téléphone Pas d'augmentation sans un meilleur service

par Jean GARON

S'il n'en tenait qu'aux corporations municipales et aux usagers qu'elle dessert, la compagnie Québec Téléphone n'aurait aucune chance de se voir accorder l'augmentation de tarifs qu'elle a soumise à la Régie des services publics du Québec.

Québec Téléphone veut hausser le tarif mensuel de base des usagers résidentiels de 11 pour 100, celui des usagers d'affaires de 21 pour 100 et celui de l'interurbain de 16,6 pour 100.

Les revenus générés par cette hausse, si elle était acceptée par la régie, seraient de \$9,5 millions en 1979 et de \$11 millions en 1980 et permettraient de réaliser un programme de

construction de \$100 millions pour ces deux années.

L'audition de la requête déposée au mois d'août dernier a débuté hier, à Québec, devant la régie. Cette audition est présidée par Me Pierre Boileau, vice-président de l'organisme, qui est secondé par les régisseurs François Raymond et J. Ronald Tennet.

La dernière demande de Québec Téléphone remonte à 1976. Elle devait être approuvée par la Régie des services publics en janvier 1977 et mise en application le mois suivant.

Les représentations des municipalités, des organismes régionaux de même que celles des usagers sont on ne peut plus claires: pas d'augmentation

sans une amélioration sensible du service.

Les municipalités ont fait parvenir à la régie des résolutions en bonne et due forme, alors que des organismes soumettaient des interventions plus élaborées, comme le CLSC Chaleurs, dans le comté de Bonaventure, qui a présenté un sondage pour étayer son opposition à la hausse demandée.

Il n'y a, à toute fin pratique, que les Chambres de commerce qui ne prennent pas position pour ou contre les augmentations et qui s'en remettent entièrement à la sagesse de la régie.

Les premiers jours d'audition sont consacrés à la présentation complète de la preuve de Québec Téléphone. Les

régisseurs entendront 16 témoins au cours des trois prochains jours.

Les groupes ou les individus qui ont manifesté le désir de se faire entendre, soit en contre-interrogeant les témoins ou en présentant une contre-preuve, disposeront d'un délai de trois semaines pour préparer leur intervention.

En effet, les audiences ne reprendront qu'à la fin de novembre, soit le 29 plus précisément, à Baie-Comeau. Elles se poursuivront à Québec le 1er décembre pour se terminer à Rimouski les 5, 6, 7 et 8 décembre.

Me Pierre Boileau a fait savoir aux parties que l'audition ne serait vraisemblablement pas complétée avant la mi-décembre.

A la suite de la courte intervention d'un usager, M. André Gagnon, du rang de la Montagne, près de Saint-Anselme, qui se plaignait de la qualité du service, le président de l'audition a tenu à réitérer les principes qui président à l'étude d'une requête d'augmentation de tarifs.

Me Boileau a souligné que la régie ne procédait pas uniquement à un test comptable ou économique de la demande de la compagnie et de sa performance en matière de gestion, mais qu'elle tentait aussi de percevoir le point de vue des abonnés, individus ou institutions, sur la qualité du service.

Cette question de qualité de service est particulièrement importante pour les usagers de Québec Téléphone,

puisque bon nombre d'entre eux se trouvent en milieu rural. Or, il est de notoriété publique, de noter Me Boileau, que le service à la campagne est moins bon que le service urbain et ce, quelle que soit la compagnie.

Si l'on doit viser une parité de services, il ne faudrait cependant pas en sous-estimer le coût comme le soulignait, dans son témoignage, le président de Québec Téléphone, M. Raymond Siros.

Il faudrait, selon lui, des déboursés supplémentaires de \$50 millions pour répondre aux demandes d'amélioration de service formulées par les abonnés, notamment en ce qui a trait à la diminution du nombre de personnes par ligne téléphonique.

Congrès de l'UPA de Québec-Sud

Il faut établir qui sont réellement les pollueurs

par Paul-Henri DROUIN

du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Même si les producteurs agricoles sont conscients de l'environnement et des règlements relatifs aux exploitations de productions animales, l'UPA a accepté trop facilement que les producteurs étaient des pollueurs.

Une telle remarque a été faite par M. Benoît Nadeau, de Saint-Ethève de Frontenac, devant quelque 225 délégués régionaux de la Fédération de l'UPA de Québec-Sud, au congrès annuel de cet organisme, tenu hier, à Notre-Dame-des-Pins, sous la présidence de Mme Jeanine Bourque.

Il serait plus sage, de l'avis de quelque producteurs agricoles de Québec-Sud, que le ministère de l'Environnement autorise une étude sur le territoire du Québec, pour déterminer qui réellement sont les pollueurs.

"Une telle étude, a-t-on dit, est nécessaire car les producteurs agricoles ne sont pas seuls responsables de la pollution."

Ce qu'on déplore également, c'est

que le ministre de l'Environnement, Marcel Léger, se sert actuellement des producteurs agricoles pour se faire un ballon politique.

Unanimité

Les délégués des agriculteurs de Québec-Sud, même s'ils ne semblent pas favorables au projet de loi de l'environnement des règlements relatifs aux exploitations de productions animales, furent unanimes à reconnaître la nécessité d'un règlement pour régir les exploitations agricoles tout en réclamant qu'il soit réaliste face à l'agriculture.

Aussi, que soit reconnu le droit de premier occupant, et que pour ce faire, soit ajouté l'article suivant: "au moment de la demande d'un permis d'agrandissement, les habitations qui ne sont construites dans les trente années précédant la demande de permis et dont la construction est postérieure à celle des bâtiments de la ferme ne seront pas considérées au chapitre des distances à respecter par rapport aux habitations voisines ou par rapport aux agglomérations".

Il a aussi été résolu par les congressistes, que le ministère de

l'Environnement n'exige aucune fermeture d'exploitation agrandie ou construite entre 1972 et 1978, et accorde des permis à ceux qui se sont construits ou agrandis sans permis au cours de cette période.

Egalement, que le gouvernement mette sur pied un programme d'aide financière qui couvrirait 75 pour 100 du coût de construction des installations requises aux exploitations de productions animales et que ce coût soit défrayé à 100 pour 100 par le gouvernement pour tout réaménagement dans le cas d'un producteur déjà organisé.

Zonage agricole

Quant au projet de loi sur le zonage agricole qui doit être déposé d'ici la fin de la présente année, a souligné Mme Jeanine Bourque, l'UPA de Québec-Sud réclame:

— que cette loi-cadre permette des mécanismes de planification intégrale du territoire agricole et qu'elle postule clairement que la pratique de toute planification implique la consultation systématique et continue de la classe agricole;

— que lors de l'élaboration du plan

de zonage, une attention toute particulière devra être accordée pour que ne soient pas créées de zones trop petites qui risqueraient de paralyser l'activité agricole avec les services et infrastructures qui en découlent;

— qu'un mécanisme d'appel soit mis en place et qu'il y ait création d'une banque de sols.

Les relations

Le congrès a été unanime à reconnaître que l'UPA de Québec-Sud confirme la nécessité pour les agriculteurs de maintenir et de développer au maximum par un climat d'entente, de complémentarité et d'efficacité ces deux outils privilégiés que sont le plan conjoint et la coopérative, à partir du seul objectif fondamental qui est l'intérêt du producteur.

Et demande que ce mécanisme ou cette structure conjointe serve régulièrement de table de concertation pour bien définir les rôles, les champs d'action et les politiques générales de chacun de ces organismes, afin d'assurer le maximum de force et de complémentarité et d'éviter ainsi les sources de conflits.

Les jeunes

Vu qu'un grand nombre de jeunes s'intéressent à l'agriculture et que les problèmes et besoins de ces jeunes sont différents, il y aurait lieu, d'après le congrès de l'UPA de Québec-Sud, de faire une place aux jeunes dans toutes les structures et de mettre en place une Fédération de jeunes agriculteurs.

Puis d'élaborer des politiques pour ces jeunes agriculteurs et de consacrer des ressources humaines et techniques nécessaires à l'organisation et aux développements de jeunes.

De son côté, l'UPA de Québec-Sud doit s'assurer que "JACRIBECs", l'organisme des jeunes agriculteurs de cette région, respecte les orientations et les principes de base de l'Union.

Aussi, on verra à appuyer "JACRIBECs" dans ses actions puis de libérer et consacrer des ressources humaines et techniques nécessaires au bon fonctionnement de "JACRIBECs".

Mise en marché

Il y aurait lieu, d'après les délégués, que chaque plan conjoint soit administré uniquement par des producteurs agricoles intéressés à l'intérieur des structures syndicales et qu'aucune concession ne doit être faite.

Aussi, que tout plan conjoint en place ou en voie d'organisation se doive de pouvoirs nécessaires pour garantir aux producteurs la sécurité de revenus dont ils ont besoin.

On a de plus demandé à l'UPA de prendre les moyens nécessaires pour que la "loi sur la mise en marché des produits agricoles" soit amendée quant à la majorité requise pour les référendums, soit la majorité simple (50 pour 100 plus un).

Et que l'UPA fasse les représentations nécessaires pour la mise en place d'un tribunal agricole avec juridiction.

Aviculture

Au secteur de l'aviculture, il a été demandé à la Fédération des producteurs de volailles d'acquiescer les pouvoirs de fixation des prix, de saisies, d'appliquer plus rigoureusement leur règlement de contingentement, et de faire les pressions nécessaires afin de réduire les importations en appuyant la mise sur pied de l'agence nationale du poulet.

De l'opinion des délégués, la Fédération des producteurs d'œufs se doit de continuer d'appliquer les pouvoirs obtenus, d'effectuer les procédures légales nécessaires afin que tous les producteurs paient équitablement leur part de mise en marché des œufs.

Acériculture

Selon les propos tenus par des producteurs, il est temps qu'une de

mande soit faite à l'UPA et à la Fédération des producteurs de sucre et sirop d'érable du Québec, d'appuyer le plan conjoint de Québec-Sud dans son application et son évolution.

Egalement, qu'on demande au Syndicat et à l'Office des producteurs de sucre et sirop d'érable de Québec-Sud, de tracer une orientation plus précise du plan conjoint régional, de développer des moyens efficaces de contrôle de vente et d'achat du sirop, d'appliquer de plus en plus les pouvoirs prévus dans le plan.

Sentence de trois prévenus remise à la fin de novembre

Gilles Chalifoux, âgé de 23 ans, de La Malbaie, Denis Murray, âgé de 22 ans, de Clermont, et Roger Belley, âgé de 24 ans, de La Malbaie, ont été trouvés coupables de vol qualifié par le juge Roch Lefrançois, à l'issue de leur procès au palais de justice de La Malbaie. Leur sentence a été remise au 28 de ce mois.

Les trois prévenus étaient accusés d'avoir pénétré dans une maison du rang Saint-Charles de La Malbaie, en février dernier, et d'avoir dérobé des objets de peu de valeur. Ils avaient molesté le plaignant qui n'avait toutefois pas été blessé gravement.

Le trio avait été envoyé aux assises, mais il a changé d'option. Le procès a eu lieu vendredi dernier. Me Marc Dufour était le représentant de la couronne dans cette cause.

L'agriculteur doit être protégé contre les faillites d'abattoirs

SAINT-JOSEPH (PHD) — Le congrès de l'UPA de Québec-Sud a réaffirmé l'urgence de créer un mécanisme de protection des agriculteurs contre les faillites d'abattoirs et d'autres entreprises acheteuses de produits agricoles.

A cette fin, les quelque 225 délégués régionaux de la Fédération de l'UPA de Québec-Sud, réunis en congrès à

Notre-Dame-des-Pins, ont réclame de l'UPA et du MAQ de donner suite à la résolution faite en ce sens par le congrès général de 1976, ainsi qu'aux démarches qui avaient alors été faites entre autres par l'UPA de Québec-Sud.

Il a de plus été résolu qu'une demande soit faite à la

Fédération des producteurs de bovins du Québec et à l'UPA de poser les gestes nécessaires à la mise sur pied d'un plan conjoint dans cette production, et que le gouvernement du Québec applique une politique globale de production de bœuf adaptée aux programmes régionaux.

Comme le firent savoir de nombreux producteurs, une telle politique doit être en place dès 1979.

Horticulture

Considérant que le Québec importe en moyenne 60 pour 100 de ses légumes en provenance des États-Unis et de l'Ontario, constituant une valeur importée d'environ \$60 millions par année, et que le Québec ne possède qu'une quarantaine d'acres de serre, comparativement à 350 acres pour l'Ontario et plus de 3.000 aux États-Unis, il a été résolu par le congrès de l'UPA de Québec-Sud:

— de faire une priorité de développement des productions horticoles au niveau de la région;

— au comité d'aménagement et de développement régional, d'accélérer les travaux afin de présenter au plus tôt des programmes élaborés de production;

— à l'UPA de faire les pressions nécessaires auprès des gouvernements, d'effectuer des recherches dans ce domaine et de dévoiler aux producteurs les résultats des études et expériences effectuées afin que les producteurs ne soient pas les cobayes de tels risques;

— puis au MAQ et au MAC de mettre sur un pied d'égalité les productions horticoles aux autres productions aux fins de prêts agricoles et même limiter des budgets dans certaines productions excédentaires et les transférer au niveau de l'horticulture;

— à la Fédération de l'UPA de rendre disponibles des ressources humaines et financières pour travailler sur cet important dossier qui est l'horticulture.

"Carnaval Camarade" à St-David, fin janvier

SAINT-DAVID — Le "Carnaval Camarade" sera tenu à Saint-David pour la cinquième année consécutive, du 26 janvier au 3 février inclusivement.

Actuellement, le comité d'organisation est à la recherche de demoiselles, âgées d'au moins 18 ans, pour être candidates aux postes de duchesses. Le comité demande

également la participation d'hommes qui pourront agir à titre de présidents des duchesses dans les quartiers Saint-Laurent, de la Fabrique, de l'Anse et de la Falaise.

Mme Nicole Dumais, secrétaire du comité, a précisé hier que les candidates et candidats intéressés ont jusqu'au 4 novembre prochain pour communiquer par téléphone au numéro 833-2272.

Vente de Service Articles de Bureau

Le Spécialiste du Stylo INC.

340, boul. Charest est
Québec — 823-7307

Place Laurier,
St-Foy

Mall St-Roch,
Québec

Place Fleur de Lys

MONT BLANC

digne d'un président...\$176

Conférence Annuelle

Association du personnel de Montréal

les 29 et 30 novembre 1978
à l'hôtel Bonaventure
Montréal

"La gestion des ressources humaines: mythe ou réalité?"

- Quel rôle jouent et devraient jouer les cadres supérieurs au niveau de la gestion des ressources humaines?
- Comment le service du personnel peut-il contribuer à la réalisation des objectifs de l'entreprise?
- Qu'est-ce qu'un service de personnel efficace?
- Quel sera le rôle du gestionnaire des ressources humaines dans les années 80?

Voilà quelques-unes des questions qui seront débattues lors de la conférence annuelle organisée par l'Association du Personnel de Montréal... des questions d'actualité qui intéresseront les cadres et les professionnels soucieux d'une gestion efficace des ressources humaines.

Plus de 30 conférenciers invités dont M. Jack Levine, président de Steinberg, M. Gilles Lachance, sous-ministre en titre, ministère du Travail et de la Main-d'œuvre du Québec, M. Edgar Gallant, président de la Commission de la Fonction publique fédérale, M. Henri Mintzberg, professeur à l'Université McGill et aux HEC et le Dr Thomas Gordon, auteur, "L.E.T. Leader Effectiveness Training" et "Parents efficaces".

Les ateliers de travail permettant des échanges d'idées en groupes restreints. Traduction simultanée disponible.

Coût: membre \$175, non-membre \$200.

Pour inscription ou pour de plus amples renseignements veuillez communiquer avec Madeleine Sénécal.

Association du Personnel de Montréal,
1253 McGill College, bureau 192,
Montréal, Qué., H3B 2Y5
Tel.: (514) 879-1636